



Section construction

Annexe 2012/8

## Information et confirmation aux collaborateurs des travaux

Ce document veut s'assurer que tous les volontaires aux travaux de la ligne ferroviaire alpine de la Furka connaissent leurs droits et leurs devoirs.

Tous les collaborateurs/trices ne devraient, après leur engagement, se souvenir que d'évènements positifs.

Le travail le long d'un parcours ferroviaire alpin comporte quelques risques, ce qui nécessite l'adoption d'une sécurité accrue. Les succès de cette entreprise dépend de la bonne volonté, de la motivation et de la camaraderie de tout un chacun. Les directives et instructions de nos chefs de chantier sont importantes et indispensables à la bonne marche et à la qualité de l'œuvre.

Tous les volontaires soutiennent le chef de groupe lors de la coordination journalière en 15 points.

L'expérience de ces 25 dernières années démontre que les règles et instructions aux volontaires sont nécessaires, et ce sous forme écrite.

Merci d'étudier les documents ci-après et d'en confirmer la bonne compréhension en apposant votre signature.

. 4- 421

**Annexe 4 : Conditions pour un engagement volontaire**

. 9 – 107

**Annexe 7 : Sécurité de travail sur le chantier**

Afin d'assurer le fonctionnement optimal du logement et du ravitaillement, merci d'observer le règlement de la cantine.

### Confirmation

**Je confirme avoir lu les informations précitées et d'observer strictement le règlement concernant mon engagement de travailler volontaire sur la ligne ferroviaire alpine de la Furka.**

**Groupe de travail :** .....

**Nom/prénom :** .....

**Date :** ..... **Signature :** .....

**A envoyer via le chef de groupe et avant intervention à la section construction.**